

Délibération du conseil municipal de la commune de **Sénéchas** (Gard)

Séance du 6 juin 2016

L'an deux mille seize et le six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Olivier Devès, maire.

Présents : Cébelieu Martin, Chapelle Delphine, Devès Olivier, Joseph Camille, Meurtin René, Rabier Stéphane, Toutin Catherine.

Excusés: Roxane martin (procuration Olivier devès), Laurent Odoux (procuration Delphine chapelle), Camille Vignes (procuration à René Meurtin).

Secrétaire de séance : René Meurtin.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal délibère sur les points suivants :

20169-040 : autorisation donnée à monsieur le maire pour signer une convention d'engagement auprès de EPCC Pont du Gard.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur Olivier Devès, maire, à signer la convention d'engagement des communes partenaires opération cartes d'abonnement avec l'établissement public de coopération culturelle dénommé EPCC Pont du Gard.

Cette convention permettra la gratuité de la carte d'abonnement aux familles domiciliées sur la commune (accès illimité au Pont du Gard et à ses espaces muséographiques). L'attributaire bénéficie également de 20 % de réduction sur la billetterie dans la limite de 5 places (au tarif préférentiel abonné) par évènement, les utilisateurs de ces places peuvent être non abonnés (membre de la famille, amis...). De son côté la commune s'engage en terme de communication (journal communal, site internet) à diffuser cette information.

2016-041: mise à jour du régime indemnitaire des agents titulaires.

Suite à l'embauche d'un agent à temps non complet, le conseil réajuste le régime indemnitaire.

Le conseil souhaite attribuer une prime fixe de 200€/an aux agents titulaires et stagiaires en supplément des primes ci-dessus. M. le maire est chargé de voir dans quelle mesure cette décision serait applicable.

2016-042 : mise à disposition du personnel communal au SIVOM.

Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu avec le receveur municipal M. FOUR, dans le cadre du SIVOM. D'après les statuts du syndicat, tous les travaux d'investissement concernant les réseaux (eau, assainissement et pluvial) sont de la compétence du SIVOM et la voirie aussi (fonctionnement + investissement).

Des travaux pourront être réalisés par le personnel communal pour le compte du SIVOM.

La commune devra fournir un état récapitulatif après chaque fin de travaux :

- Nombre d'heures effectuées
- Nombre d'agents
- Coût horaire par agent (salaire net + part ouvrière + part patronale)

Lorsque le SIVOM éditera le titre de participation, le coût engendré sera déduit.

Le conseil, après en avoir délibéré, s'engage, à l'unanimité :

- A mettre à disposition le personnel communal au SIVOM des Hautes-Cévennes lors de travaux sur la commune
- A fournir un état récapitulatif après chaque fin de travaux.

2016-043 : décision modificative n°2 budget commune.

Le conseil municipal vote des modifications suite à la vente de l'épaveuse et à l'attribution définitive des dotations.

2016-044 : travaux de zinguerie à l'église

Après avoir examiné 3 devis, le conseil municipal choisit l'entreprise BOYER François de Concoules pour un montant de 2 436 € TTC pour exécuter la pose de chéneaux en zinc à l'arrière de l'église.

Questions diverses :

Une demande d'achat d'une impasse communale a été déposée. M. le maire doit prendre contact avec les riverains.

Des renseignements seront demandés à la DDTM pour une régularisation d'un abri de jardin.

Une discussion s'engage autour de l'éventuelle adhésion à partir de 2017 au syndicat mixte du galeizon.